



**Le 10 juin 2020, Georges Gilbert Baongla, le Président du Parti Républicain et lanceur d'alerte très connu, a été condamné, dans des conditions très rocambolesques à 2 ans de prison ferme, assortis d'une lourde amende de 25 millions de francs Cfa, par le Tribunal de Première Instance(TPI) de Yaoundé-Centre Administratif, dans une ténébreuse affaire de dénonciation calomnieuse, de diffamation et de propagation de fausses nouvelles l'opposant à Jean Pierre Amougou Belinga, le magnat de la presse camerounaise et ami intime, dit-on, de Laurent Esso, le très redoutable et redouté Garde des Sceaux. Une décision que la défense n'a pas manqué de qualifier de scélérate.**

On se souvient que Georges Gilbert Baongla, l'homme qui martèle, depuis 2011, qu'il est le Fils aîné du Chef de l'Etat, a été interpellé, par les fins limiers de la Police Judiciaire, le 29 Mai 2019. Le fils de Paul Biya sera, par la suite, contre toute attente, placé sous mandat de dépôt, le 03 juin 2019, sans le moindre égard au sang qui coule dans ses veines. Cet embastillement, qui a suscité une vive controverse, au sein de l'opinion nationale, est qualifié d'inique et d'infâme selon les propres termes de cet inculpé pas comme les autres.

Et c'est après un an de détention préventive pour le moins abusive, à la Maison d'arrêt de Kondengui, que l'inculpé sera fixé sur son sort kafkaïen. Un véritable drame pour ce défenseur et sentinelle de l'équité sociale dans notre pays. Ce lanceur d'alerte percutant, à cause de sa liberté de ton, dans sa noble lutte contre les monstruosité de la prédation et leurs funestes

conséquences sur notre vivre ensemble, s'est attiré les foudres de ses détracteurs. Il va sans dire que sa privation de liberté d'aller et de venir a suscité étonnement et stupéfaction. Pour la défense de l'accusé, cette affaire relève purement et simplement de l'imaginaire et confirme la thèse du complot et de l'acharnement. De ce qui précède, plusieurs questions nous viennent à l'esprit : (1)- Pourquoi la justice n'a pas requalifié les faits ? (2)-Pourquoi les débats n'ont pas tourné autour des faits de diffamation par voie de presse, réglementée par la loi sur la communication sociale au Cameroun ?

Officiellement repoussée, la politisation de la justice, dans notre pays, est le principal frein à l'Etat de droit. Et Thomas Hobbs se retourne sans cesse dans sa tombe, au vu des diverses parodies de justice et de simulacres de procès qui jalonnent l'histoire tragique de notre corps judiciaire. Les exemples de ces pratiques aussi rétrogrades que moyenâgeuses sont légions. Et pourtant, Paul Biya, le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, dans ses discours, appelle constamment à une justice juste, indépendante et objective. Raison pour laquelle, il a fait adhérer le Cameroun aux différentes conventions qui consacrent et instituent l'indépendance de la magistrature comme principe sacré. Et pourtant, notre justice, au fil des ans, s'est muée en un épouvantable instrument de règlement de comptes et d'épuration politique.

A titre d'illustration, dans bon nombre de dossiers, notamment ceux concernant les atteintes à la fortune publique, encore appelé dossiers de « l'Opération Epervier », la justice est tant devenue le ferment de l'absurde, de l'incompréhension et de l'arbitraire, que seul compte la condamnation de ceux qui sont présentés à la vindicte populaire. Comment convaincre l'opinion nationale que seule la justice est recherchée, lorsque dans certains de ces dossiers, des condamnations sont visiblement imposées d'avance, depuis la Chancellerie, dictées par des paramètres complètement étrangers aux griefs imputés aux personnalités poursuivies ?

Comment justifier juridiquement et légalement que, lorsque certaines de ces personnalités sont acquittées par la justice, qui a été mise en œuvre, pour les juger, ces personnalités ne sont pas remises en liberté tout simplement parce que les instructions viennent d'en haut ? Comment peut-on expliquer que, lorsque certains Magistrats, animés par la conscience professionnelle, veulent faire correctement leur travail, ils sont sèchement muselés ou indirectement sanctionnés ? Tel a été le cas pour tous les Magistrats qui, au bout des procédures contradictoirement menées, agissant selon leur conscience et selon la loi, ont acquitté, en instance ou devant la Cour Suprême, les personnalités qui leur étaient déférées à tort. Cette façon de faire crée, et cela est perceptible, démotivation et auto-dévalorisation. Comment comprendre que, quand la Cour Suprême, la plus haute juridiction de notre pays, fait une proposition d'arrêt des poursuites susceptible d'être favorable à un accusé, l'affreuse machine et les moyens colossaux de l'Etat soient mis en branle(modification de la composition de la juridiction, mise à l'écart martiale des Magistrats irréprochables, audacieux et compétents), pour empêcher cette occurrence ?

Comment expliquer que les règles élémentaires, qui garantissent l'éthique et l'équité, soient si allégrement foulées aux pieds, de sorte que des Magistrats, qui ont été principaux accusateurs, comme Procureurs Généraux de la Cour d'Appel, se retrouvent à juger ceux qu'ils accusaient naguère ? Quelle impartialité peut-elle être attendue de ces derniers ? Que dire de la perception que le citoyen camerounais a de la justice ainsi malmenée ? Par tout temps et dans

tous les pays du monde, la justice a toujours été le ciment de l'unité et de l'intégration nationale. Or, toutes ces anomalies, ci-dessus décriées, sont caractéristiques d'injustice et de violence. Pour Jean Baptiste Henri Dominique Lacordaire, religieux dominicain, précurseur du catholicisme moderne et de la démocratie chrétienne, « L'injustice appelle l'injustice, la violence engendre la violence ». La crise du Nord-ouest et du Sud-ouest en est la parfaite illustration.

Qui plus est, sur le fronton de l'U.N.E.S.C.O, est inscrite cette terrible mise en garde de Pythagore : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut ériger les barrières de la paix ». Bien plus, Martin Luther King Jr nous donne ce secourable précepte : « If you want peace, work for justice ». Enfin, un grand chef religieux a fait cette inoubliable remarque:

Source: Le Bien public N°17

---